



Challenge Mode Nuit Shot on iPhone

Règlement officiel

CE CONCOURS N'EST LIÉ À AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. EN CHINE, CE CONCOURS NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE INTERPRÉTÉ OU COMPRIS COMME ÉTANT UNE VENTE AVEC LA REMISE D'UN PRIX EN NATURE.

Ce concours est organisé par Apple Inc., One Infinite Loop, Cupertino, CA 95014 (l'« Organisateur »).

1. Comment participer. Pour participer au Challenge Mode Nuit Shot on iPhone (le « Concours »), téléchargez la meilleure photo que vous ayez prise en mode Nuit avec votre iPhone 11, iPhone 11 Pro ou iPhone 11 Pro Max entre le 20 septembre 2019 et le 26 janvier 2020 (la « Photo »). Ensuite, tweetez-la, publiez-la, envoyez-la par e-mail ou téléchargez-la, selon le cas, avec le hashtag #ShotoniPhone #NightmodeChallenge pour Twitter ou Instagram et le hashtag #ShotoniPhone# #NightmodeChallenge# ou le hashtag localisé en chinois #用iPhone拍摄# pour Weibo, en précisant le modèle d'iPhone utilisé pour prendre la photo et en choisissant l'un des modes de participation décrits ci-dessous.

- (i) **Participer via Twitter :** connectez-vous à votre compte Twitter et suivez les liens et instructions pour devenir follower de la page de l'Organisateur sur Twitter, à l'adresse **@Apple**, et tweetez votre photo avec les hashtags et autres informations nécessaires. Pour être admissible à ce Concours via Twitter, il est nécessaire d'avoir un compte Twitter actif en mode public (vérifiez que vos tweets sont paramétrés en mode public et non privé) et faire partie des followers de **@Apple**. Pour participer à l'aide de cette option, vous devez avoir un compte Twitter. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un en vous rendant sur le site www.twitter.com. Les comptes Twitter sont gratuits.
- (ii) **Participer via Instagram :** accédez à l'application Instagram sur votre téléphone portable et suivez les liens et instructions pour devenir follower de **@Apple**. Publiez votre photo avec les hashtags et autres informations nécessaires. Vérifiez que l'option « Les photos sont privées » dans les paramètres de votre compte Instagram est désactivée. Pour participer à l'aide de cette option, vous devez avoir un compte Instagram et l'app Instagram. Si vous n'avez pas l'app Instagram, vous pouvez la télécharger sur votre portable depuis l'Instagram Store. Elle est gratuite.
- (iii) **Participer via Weibo :** connectez-vous à votre compte Weibo et publiez votre Photo avec les hashtags et autres informations nécessaires. Vérifiez que l'option « Partager avec » est définie sur « Public » avant de publier votre Photo. Pour participer à l'aide de cette option, vous devez avoir un compte Weibo. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un en consultant le site www.weibo.com. Les comptes Weibo sont gratuits.

- (iv) **Participer par e-mail** : envoyez votre Photo en niveau de résolution le plus élevé à l'adresse shotoniphone@apple.com, en dénommant votre fichier comme suit : « prénom_nom_modenuit_modèled'iphone ». Pour participer au Concours à l'aide de cette option, vous devez avoir une adresse électronique valide.

Les Photos doivent être prises en mode Nuit et peuvent provenir directement de votre iPhone ou avoir été retouchées avec les outils de retouche Apple proposés dans l'app Photos ou des logiciels tiers. Si votre photo a été retouchée, vous devez indiquer les apps ou filtres que vous avez utilisés dans les commentaires de l'image. Si des logiciels tiers ont été utilisés pour créer la Participation, il pourra être demandé aux participants de fournir la photo originale afin de vérifier qu'elle respecte les conditions du Concours. Aucun autre matériel que votre iPhone ne peut être utilisé pour prendre la photo. Toutes les informations fournies dans le cadre de la participation au Concours et toutes les Photos seront désignées collectivement « Participations » et individuellement « Participation ». Les Participations doivent respecter les Restrictions relatives au Contenu définies ci-dessous. L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce Concours s'il reçoit un nombre insuffisant de Participations respectant les critères d'évaluation minimaux.

Par le simple fait de s'inscrire au Concours, chaque participant déclare et garantit ce qui suit concernant sa Participation : (a) le participant est le détenteur unique et exclusif de sa Participation ; (b) sa Participation n'enfreindra aucun droit (y compris, sans caractère limitatif, les droits de propriété intellectuelle) de tiers ; (c) tout tiers apparaissant dans la Participation a donné au participant son consentement à être photographié en vue d'une utilisation de son image de la façon autorisée dans le présent Règlement ; et (d) toutes les informations fournies par le participant dans le cadre de ce Concours sont véridiques et exactes. L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de demander les décharges/autorisations des tiers figurant dans une Participation, sans autre paiement ou indemnisation en contrepartie. La non-présentation des décharges/autorisations de tiers dûment signées (le cas échéant) peut entraîner l'annulation de la Participation et la disqualification du Concours à la seule discrétion de l'Organisateur.

En envoyant sa Participation, le participant accepte d'octroyer à l'Organisateur une licence irrévocable, non exclusive et libre de droits l'autorisant à utiliser, reproduire, publier et afficher tout ou partie de sa Participation à l'aide de tout média, forme ou technologie existant déjà ou développé ultérieurement, partout dans le monde et pendant un an, et ce aux fins du Concours. S'agissant des gagnants, l'envoi de leur Participation signifie qu'ils acceptent d'octroyer à l'Organisateur une licence irrévocable et exclusive l'autorisant à utiliser, reproduire, modifier, publier et afficher les Participations concernées en totalité ou en partie, à en créer des œuvres dérivées, partout dans le monde, et à les intégrer à d'autres œuvres, à l'aide de tout média, forme ou technologie existant déjà ou développé ultérieurement, pendant la durée légale de protection des droits

d'auteur, ainsi que toute prolongation légale de celle-ci, y compris, sans caractère limitatif, sur tout média Internet, notamment les propriétés et sites web de l'Organisateur, les sites de réseaux sociaux (comme Apple Newsroom, apple.com, Apple Twitter, Apple Instagram (@Apple), Apple Weibo et Apple WeChat), les panneaux d'affichage, dans les Apple Store, les expositions Apple internes et toute exposition tierce. Les photographes qui auront pris les cinq (5) photos gagnantes recevront un droit de licence en contrepartie de l'utilisation de ces photos de la manière décrite ci-dessus. Toute photo reproduite inclura un crédit photo dans un format qui sera décidé par Apple à sa seule discrétion, mais sinon d'une façon qui protège les droits moraux du participant. En s'inscrivant au Concours, chaque participant consent à ce que l'Organisateur traite sa Participation d'une manière susceptible de porter atteinte à ses droits moraux et s'engage à ne pas se prévaloir contre l'Organisateur et ses licenciés, ayants droit ou successeurs, de ses droits moraux concernant sa Participation (où qu'ils soient reconnus).

Aucun appareil ou programme de saisie automatique n'est autorisé. Aucune confirmation de la réception des envois ne sera adressée et les Participations ne seront pas retournées. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des Participations perdues, retardées, illisibles, volées, incomplètes, non valides, inintelligibles, non affranchies, acheminées à la mauvaise adresse, corrompues techniquement ou altérées, ni des problèmes de nature mécanique, électronique, humaine ou autre, et celles-ci seront disqualifiées. Seuls les formulaires d'inscription entièrement remplis seront admissibles. La preuve d'un envoi ne sera pas considérée comme une preuve de sa réception par l'Organisateur.

2. Dates de début/fin. Le Concours démarre le 6 janvier 2020 à 00h01, heure du Pacifique, (8h01 GMT) et se termine le 26 janvier 2020 à 23h59, heure du Pacifique, (7h59 GMT, le 27 janvier 2020) (la « Période du Concours »).

3. Admissibilité. La participation au Concours est réservée aux résidents autorisés dans leur pays de résidence, qui sont âgés de 18 ans au moins ou ont atteint l'âge de la majorité dans leur pays à la date d'inscription, et ont utilisé un iPhone 11, iPhone 11 Pro ou iPhone 11 Pro Max pour participer. Elle est nulle et non avenue au Québec et là où elle est autrement interdite, imposée fiscalement ou restreinte par la loi. Ne sont pas admissibles les employés, directeurs et administrateurs d'Apple Inc. et de ses filiales, sociétés affiliées, partenaires, agences de publicité et de promotion, ainsi que ceux des fabricants ou distributeurs des supports du Concours, y compris leur famille proche (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) ou les membres vivant dans leur foyer (qu'ils aient ou non un lien de parenté avec eux).

4. Règles de Participation et restrictions applicables au Concours. En s'inscrivant au Concours, chaque participant garantit que sa Participation respecte les restrictions portant sur le contenu, précisées ci-dessous (les « Restrictions relatives au Contenu ») et reconnaît que l'Organisateur peut, à sa seule discrétion, supprimer toute Participation

au Concours et disqualifier un participant s'il estime, à sa seule discrétion, que la Participation ne respecte pas les Restrictions relatives au Contenu.

Restrictions relatives au Contenu :

- La Participation ne doit présenter aucun contenu qui viole ou enfreint les droits d'une autre partie, quel qu'il soit, y compris, mais sans caractère limitatif, le droit d'auteur, le droit des marques, le droit au respect de la vie privée, le droit à l'image ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ainsi que les droits civils
- La Participation ne doit pas dénigrer l'Organisateur ou toute autre personne ou partie
- La Participation ne doit présenter aucun contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictuel, diffamatoire, médisant ou calomnieux
- La Participation ne doit présenter aucun contenu qui encourage le fanatisme, le racisme, la haine ou la violence contre tout groupe ou individu, ou qui incite à la discrimination sur la base de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de l'âge
- La Participation ne doit présenter aucun contenu illicite ou contraire aux lois, réglementations ou, le cas échéant, à la moralité publique de tout pays dans lequel elle est créée
- La Participation ne doit pas promouvoir les substances illicites, les armes à feu (ou leur utilisation), ni toute activité susceptible d'apparaître comme dangereuse, ni tout programme ou message politique spécifique, et
- La Participation doit être en phase avec l'image et les valeurs de l'Organisateur, et respecter l'objectif du Concours.

Chaque participant reconnaît que d'autres participants peuvent avoir utilisé, dans leur Participation, des idées et/ou concepts susceptibles d'être similaires à une idée ou un concept qu'il a lui-même intégré à sa propre Participation. Chaque participant comprend et reconnaît qu'il ne peut présenter aucune réclamation contre un autre participant ou l'Organisateur du fait d'une telle similarité et n'aura droit à aucune indemnisation à ce titre.

Les décisions de l'Organisateur sur toutes les questions relatives à ce Concours, y compris, mais sans caractère limitatif, sur l'interprétation et l'application de ce Règlement officiel, sont sans appel et s'imposent aux participants. En s'inscrivant au

Concours, les participants s'engagent à respecter entièrement et sans réserve ces règles et les décisions du jury sur toutes les questions relatives à ce Concours, et celles-ci seront sans appel et s'imposeront à eux.

5. Détermination des gagnants. Après la clôture de la Période du Concours et jusqu'au 20 février 2020, toutes les Participations admissibles seront jugées par un jury qualifié, ayant une expérience de la photographie. Les évaluations initiales seront effectuées par l'Organisateur et les personnes qu'il aura désignées, et les évaluations finales le seront par des professionnels de la photographie et des cadres supérieurs d'Apple. Toutes les Participations seront jugées d'après les critères d'évaluation suivants, pondérés de manière égale (les « Critères d'Évaluation ») : (a) la créativité ; (b) l'utilisation d'un iPhone 11, d'un iPhone 11 Pro ou d'un iPhone 11 Pro Max en Mode Nuit ; et (c) la technique.

6. Prix. Les cinq (5) Photos gagnantes seront affichées sur Apple Newsroom, le canal Instagram d'Apple, apple.com, dans les Apple Store et sur des panneaux d'affichage Apple partout dans le monde, de la manière déterminée par l'Organisateur à sa seule discrétion. Les photos gagnantes peuvent aussi être présentées dans des expositions organisées par des tiers. Le prix n'est pas cessible. Aucun prix de substitution ou équivalent en espèces ne sera accordé. Les gagnants recevront un droit de licence en contrepartie de l'utilisation de leur photo sur des panneaux d'affichage et d'autres canaux marketing d'Apple.

7. Avis. Le 2 mars 2020 ou aux environs de cette date, le nom des gagnants sera annoncé sur Apple Newsroom et ceux-ci seront avertis par un message direct (ou toute autre méthode appropriée compte tenu du mode de participation) et devront, si nécessaire, signer et retourner, là où la loi l'exige, une Attestation d'Admissibilité, une Décharge de Responsabilité, un Consentement à des fins Publicitaires et/ou un accord de licence, dans les cinq (5) jours ouvrés suivant l'avis d'attribution du prix. En outre, il peut être demandé aux gagnants d'envoyer les décharges/autorisations de tout tiers apparaissant dans leur Participation respective. S'il n'est pas possible de contacter un gagnant dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la première tentative d'envoi de l'avis d'attribution de prix (ou tout autre nombre de tentatives supérieur ou période plus longue susceptible d'être exigé par la loi en vigueur), ou si un prix ou un avis est retourné au motif qu'il n'est pas distribuable, ou si un gagnant refuse son prix ou encore en cas de non-conformité aux règles et conditions du Concours, le prix ne sera pas remis et pourra être attribué à la Participation ayant obtenu l'évaluation suivante la plus élevée. Aucune indemnisation ne sera accordée en cas d'annulation du droit au prix.

8. Conditions. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si une Participation n'est pas utilisée pour une raison quelconque. Les Participations peuvent être découpées, retouchées, reformatées, réarrangées, associées à d'autres contenus et/ou modifiées à la seule discrétion de l'Organisateur. Les gagnants sont seuls redevables de tous les impôts fédéraux, étatiques et locaux. En participant au Concours et/ou en acceptant le

prix, chaque gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, adresse (ville et État), photo, image, portrait, voix, informations biographiques, sa Participation et/ou les déclarations qu'il a faites concernant le Concours ou l'Organisateur à des fins publicitaires ou promotionnelles, sans avis préalable ni autre indemnité, sauf là où la loi l'interdit. Les participants renoncent à tout droit moral, similaire ou équivalent concernant leur Participation et s'engagent à ne pas s'en prévaloir, et ce partout dans le monde. Partout où cela s'applique : par le simple fait de s'inscrire au Concours, les participants et les gagnants dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, ses agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, partenaires, représentants, agents, successeurs, ayants droit, employés, directeurs et administrateurs respectifs (collectivement les « Entités Exonérées ») en cas de dommage, perte, préjudice, coût ou frais de toute nature, y compris, mais sans caractère limitatif, tout dommage matériel, corporel et/ou décès susceptible de se produire dans le cadre du Concours, de la préparation ou de la participation à celui-ci, de déplacements liés à celui-ci, ou encore de la possession, l'acceptation et/ou l'utilisation, bonne ou abusive, du prix, ou la participation à toute activité liée au Concours, ainsi que pour les réclamations fondées sur le droit à l'image, la diffamation, le non-respect de la vie privée, la violation des droits d'auteur, la contrefaçon de marques ou tout autre motif d'action lié à la propriété intellectuelle. Les participants qui ne respectent pas ce Règlement officiel ou tentent de perturber le Concours d'une façon quelconque seront disqualifiés. L'Organisateur décline toute responsabilité si le Concours n'a pas lieu ou si un prix ne peut être attribué en raison de déplacements annulés, retardés ou interrompus à cause de cas de force majeure, d'actes de guerre, de catastrophes naturelles, de conditions météorologiques ou d'actes de terrorisme.

9. Conditions supplémentaires. Toute tentative d'inscription autre que de la manière précisée dans la section 1 ci-dessus est interdite ; aucune inscription automatique, programmée, robotique ou par un autre moyen ne sera acceptée. L'Organisateur et ses sociétés affiliées, partenaires, agences de publicité et promotion déclinent toute responsabilité pour les erreurs, dysfonctionnements ou échecs techniques, matériels, logiciels, téléphoniques ou d'autres moyens de communication de toute nature, les connexions réseau perdues ou indisponibles, la disponibilité du site web, d'Internet ou d'un prestataire de service Internet, les interventions humaines non autorisées, l'encombrement du trafic, la saisie incomplète ou inexacte d'informations d'inscription (quelle qu'en soit la cause) ou les transmissions informatiques retardées, échouées, incomplètes, brouillées ou altérées, qui peuvent limiter la capacité d'une personne à participer au Concours, y compris les préjudices et dommages informatiques, subis par un participant ou toute autre personne, qui résultent de la participation à ce Concours ou du téléchargement de tout contenu pour ce Concours, ou sont liés à ceux-ci. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier, de prolonger, de suspendre le Concours ou d'y mettre fin si (à sa seule discrétion) des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou d'autres causes échappant à son contrôle perturbent ou affectent l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours. Dans ce cas, l'Organisateur sélectionnera les gagnants parmi toutes les Participations admissibles reçues avant et/ou après (le

cas échéant) la mesure qu'il aura prise. L'Organisateur se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier toute personne qui tenterait, selon sa détermination à sa seule discrétion, de déjouer le processus d'inscription ou d'altérer le fonctionnement du Concours ou du site web. L'Organisateur peut interdire à un participant de s'inscrire au Concours ou de gagner un prix s'il juge, à sa seule discrétion, que ce dernier tente de porter atteinte au fonctionnement légitime du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou d'autres pratiques de jeux inéquitables (notamment le recours à des programmes de saisie automatique rapides) ou qu'il importune, dénigre, menace ou harcèle tout autre participant ou des représentants de l'Organisateur.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE PORTER ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS DE LA PART D'UN PARTICIPANT PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES OU PÉNALES, ET SI UNE TELLE TENTATIVE ÉTAIT EFFECTUÉE, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.

En cas de litige concernant une Participation, le détenteur autorisé du compte lié à l'adresse électronique ou du compte de réseau social utilisé pour l'inscription sera réputé être le participant et sera tenu de respecter ce Règlement officiel. Le « détenteur autorisé du compte » est la personne physique associée au compte de réseau social concerné ou qui s'est vu attribuer l'adresse électronique concernée par un fournisseur d'accès Internet, un prestataire de service en ligne ou toute autre organisation chargée d'attribuer les adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse envoyée. Chaque participant peut être tenu de fournir la preuve qu'il est le détenteur autorisé du compte.

10. Limitation de responsabilité, exclusion de garanties

PARTOUT OÙ CELA S'APPLIQUE, CE CONCOURS NE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS JURIDIQUE.

LES ENTITÉS EXONÉRÉES NE POURRONT, EN AUCUN CAS ET PARTOUT OÙ CELA S'APPLIQUE, ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES OU PERTES, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, Y COMPRIS DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, FORTUITS, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES RÉSULTANT DE VOTRE ACCÈS AU SITE OU DE SON UTILISATION ET/OU DE VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS, AINSI QUE DU MATÉRIEL D'IMPRESSION TÉLÉCHARGÉ DEPUIS TOUT SITE WEB ASSOCIÉ AU CONCOURS. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, CE CONCOURS ET TOUS LES PRIX SONT FOURNIS EN L'ÉTAT SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINS PAYS PEUVENT NE PAS AUTORISER LES LIMITATIONS OU EXONÉRATIONS DE RES-

PONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU FORTUITS, OU INTERDIRE L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES. PAR CONSÉQUENT, CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES. CONSULTEZ VOS LOIS LOCALES POUR SAVOIR SI TEL EST LE CAS.

11. Litiges, loi applicable.

Les parties renoncent, partout où cela s'applique, à tous les droits d'intenter une action ou de lancer une procédure concernant ce Règlement officiel, notamment le Concours.

Tout différend ou réclamation résultant de ce Règlement officiel et/ou du Concours sera résolu, partout où cela s'applique, par un arbitrage contraignant conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association. Le différend ou la réclamation en question sera arbitré de façon individuelle et ne sera pas regroupé avec un arbitrage sur un différend ou une réclamation émanant d'une autre partie. L'arbitrage sera mené dans l'État de Californie.

CE RÈGLEMENT OFFICIEL ET SES TERMES SERONT RÉGIS, PARTOUT OÙ CELA S'APPLIQUE, PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE ET INTERPRÉTÉS SELON CELLES-CI, SANS TENIR COMPTE DES RÈGLES RELATIVES AUX CONFLITS DE LOIS. S'agissant des questions qui ne sont pas soumises à l'arbitrage comme indiqué dans ce Règlement officiel et/ou dans le cadre d'un jugement prononcé sur une sentence arbitrale concernant ce Règlement officiel et/ou le Concours, les parties s'engagent à se soumettre et à consentir irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux et d'État situés dans le comté de Santa Clara dans l'État de Californie ou de ceux qui en sont le plus proche. Les parties s'engagent à ne pas invoquer le principe de *forum non conveniens*.

12. Utilisation des données. L'Organisateur collectera les données à caractère personnel des participants en ligne conformément à son engagement de confidentialité. Veuillez le consulter à l'adresse <https://www.apple.com/legal/privacy/en-ww/>. En s'inscrivant à ce Concours, les participants consentent par les présentes au recueil et à l'utilisation de leurs informations à caractère personnel et reconnaissent avoir lu et accepté l'engagement de confidentialité de l'Organisateur.

13. Liste des gagnants. Pour obtenir la liste des gagnants, consultez le site <http://www.apple.com/newsroom> ou envoyez un e-mail à shotoniphone@apple.com avant le 1er avril 2020.